

Actes du colloque

Colloque sur le

développement durable

18 et
19 mai 2006
Gaspé
Hôtel des Commandants

« Ensemble
pour un avenir
durable »

de la Gaspésie et
des Îles-de-la-Madeleine

Information et réservations :
418 534-4498
ou 1 877 534-4498


Conseil régional
de l'environnement
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Partenaire de développement durable
Partner in sustainable development


Développement
économique Canada
Canada Economic
Development
Canada


CRE
confédération
régionale des élus
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine


Québec

Avec la participation de :
- Ministère des Affaires municipales et des Régions
- Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Table des matières

Présentation.....	2
Programmation.....	3
Journée 1 – jeudi 18 mai 2006.....	4
Journée 2 – vendredi 19 mai 2006.....	10
Comité organisateur.....	14
Partenaires financiers.....	14
Coordonnées des conférenciers.....	15
Liste des participants.....	16
Album photo.....	19

Présentation

Les 18 et 19 mai 2006 s'est tenu à Gaspé le *Colloque sur le développement durable de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine*. Près de 120 participants, décideurs et acteurs socio-économiques, étaient présents à cet événement régional et ont contribué à son succès.

Ce colloque, organisé par le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine en partenariat avec Développement économique Canada, la Conférence régionale des élu(e)s, le Ministère des Affaires municipales et des Régions et le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, s'insère dans la réalisation du projet *Ensemble pour un avenir durable*. Il s'agit de la première étape de ce projet qui dotera la région d'une vision commune de développement durable.

Le colloque a permis d'informer, de sensibiliser et d'uniformiser les connaissances des participants sur le développement durable et sur les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. La programmation retenue était actuelle et adaptée à la réalité de la région. Dans un premier temps, les notions de base du développement durable ainsi que leur application ont été présentées et discutées. Ensuite, un atelier a permis aux participants d'échanger entre eux et d'amorcer une première réflexion quant à leur vision du développement durable. Finalement, plusieurs exemples concrets de mise en œuvre ont été présentés afin de démontrer qu'il est possible de faire du développement durable et d'inspirer les participants.

L'intérêt et l'enthousiasme des participants pour cet événement démontrent bien la prise de conscience des décideurs et des acteurs socio-économiques quant à l'importance de développer notre région afin de répondre à nos besoins sans pour autant compromettre la capacité des générations à répondre aux leurs.

C'est ensemble que nous devons travailler pour assurer un développement qui harmonise le plus possible les dimensions économique, sociale et environnementale. Le colloque s'inscrit dans une démarche à l'échelle régionale et nous sommes très enchantés que des intervenants provenant des quatre coins de la Gaspésie ainsi que des Îles-de-la-Madeleine aient répondu à notre appel. *Ensemble*, ça implique également la participation des trois communautés qui habitent notre région, d'où la présence de représentants micmacs anglophones et francophones.

Ce colloque nous a permis de constater que plusieurs initiatives de développement durable sont déjà en cours dans des organisations tant locales, régionales, provinciales que nationales. Notre objectif de créer une synergie entre les participants et l'appropriation des concepts du développement durable est atteint. La suite du projet *Ensemble pour un avenir durable* permettra de réaliser des consultations, essentielles à la prochaine rencontre régionale qui aura lieu au printemps 2007 et où nous devons définir une vision commune de développement durable pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine.

Programmation

Jeudi, 18 mai 2006	
8 h	Accueil des participants
8 h 30	Mot de bienvenue de la présidente du CREGÎM et présentation du projet « Ensemble pour un avenir durable ».
8 h 45	Mots de François Roussy, John Martin et Valerie Gilker de la table d'honneur.
9 h	Patrick Béron, professeur à l'Institut des sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal (UQAM) : « Du développement économique au développement durable : histoire et concept du développement durable ».
9 h 40	Christiane Gagnon, professeure en développement régional, Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) : « Agenda 21 local : un outil intégré de développement durable et de gouvernance territoriale ».
10 h 20	Pause santé
10 h 40	Naomi Verdon, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) : « Plan de développement durable du Québec ».
11 h 20	François Huppé, conseiller en développement durable : « Stratégie de développement durable de Développement économique Canada ».
12 h	Dîner sur place à saveur régionale
13 h 30	Gaëtanne Mauger, conseillère en développement durable : « La consultation et la participation citoyenne, des éléments indissociables du développement durable ».
14 h	Atelier : « Ensemble pour bâtir un plan de développement durable ». Conception et animation par Gaëtanne Mauger.
15 h 10	Pause santé
15 h 30	Retour sur l'atelier et plénière
15 h 50	Commentaires, réactions et questions
16 h 20	Mot de clôture de la première journée et présentation des activités suivantes
16 h 30	Assemblée générale annuelle du CREGÎM et cocktail
18 h 30	Allocution du directeur régional du ministère de Développement durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Monsieur Marcel Landry.
18 h 40	Souper sur place à saveur régionale
20 h 30	Spectacle « Icitte Asteure » des Hâmeçons salés et de Juan Sebastian Larobina
Vendredi, 19 mai 2006	
La mise en œuvre du développement durable	
8 h	Gilles Potvin, maire de la ville de Saint-Félicien : « La mise en place d'une démarche d'application municipale de développement durable ».
8 h 35	Yves Fortin, président du comité de parrainage de l'Agenda 21 à Sorel-Tracy : « De l'intuition et de la bonne volonté aux gestes planifiés et structurés garants de résultats plus durables ».
9 h 10	Linda Vaillancourt, présidente d'Estran-Agenda 21 : « Quand quatre villages mettent la main à la pâte... Le paysage humanisé de l'Estran : un projet de société ».
9 h 45	Période de questions
10 h 10	Pause santé
Exemples de développement durable en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine	
10 h 30	Christian Côté, Serres Jardins-Nature.
10 h 50	Aline Hébert, Coop de solidarité Rocher-Percé.
11 h 10	Jean Hubert, municipalité des Îles-de-la-Madeleine : « Le tri à trois voies aux Îles : un modèle de gestion des matières résiduelles ».
11 h 30	Période de questions
11 h 40	Synthèse et cérémonie de clôture Madame France Simard, directrice régionale de Développement économique Canada Jean-Guy Poirier, préfet de la MRC de Bonaventure et maire de Saint-Siméon Nathalie Normandeau, députée de Bonaventure, ministre des Affaires municipales et des Régions et ministre responsable de la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Synthèse et mot de clôture du colloque Remerciements

Journée 1 – jeudi 18 mai 2006

9 h – Conférence 1

Patrick Béron, professeur à l'Institut des sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal (UQAM) :

« Du développement économique au développement durable : histoire et concept du développement durable »

Résumé

Il est largement reconnu que le concept de « *développement durable* » est un concept très utilisé à l'heure actuelle. Parfois critiqué mais aussi parfois encensé, souvent invoqué pour justifier certaines actions mais aussi souvent invoqué pour justifier le rejet de ces mêmes actions, le développement durable a déjà fait couler beaucoup d'encre. Doit-on l'utiliser ? Doit-on le rejeter ? Qu'en est-il exactement de cette notion ? D'où vient-elle ? Où va-t-elle ? Est-elle un slogan ou recouvre-t-elle une réalité, quelque chose qui pourrait être utile ? Cette présentation va essayer bien modestement de faire le point sur ces questions, ainsi que plusieurs autres.

Le concept de développement est apparu dans les milieux politiques de l'après-guerre. Il a été suivi et enrichi quelques décennies plus tard par le terme d'écodéveloppement, puis par la notion de développement soutenable, ou viable, ou durable, etc. Depuis maintenant plus de 25 ans, cette notion a évolué en se promenant entre les milieux économiques et politiques, en passant par les milieux scientifiques et les milieux sociaux. Elle s'est tour à tour enrichie, déformée, appauvrie; elle a acquis de plus en plus d'interprétations possibles, parfois diamétralement opposées. En parallèle à cette évolution, tout un chacun récupère le terme pour ses besoins propres et le remodèle pour l'adapter à sa réalité. C'est ainsi qu'une série d'expressions ou de mots, plus ou moins basés sur certains des grands principes (réels ou supposés) à la base du développement durable, sont apparus : agriculture ou tourisme *durable*, commerce équitable, maldéveloppement, alterdéveloppement, décroissance durable, etc. La pluralité des perceptions cache en fait une diversité d'utilisations qu'on peut faire du concept et de son élasticité : quand on parle de développement durable, on ne parle pas nécessairement de la même chose si l'on est une entreprise, un gouvernement, un groupe de pression ou un simple citoyen. De même, le développement durable à l'échelle mondiale n'a pas la même portée ou le même sens qu'à une échelle nationale, régionale ou locale.

Question (Q) – Réponse (R) – Commentaires (C)

Q : Dans les petites communautés où l'économie est difficile on a souvent besoin de travail et parfois le développement durable prend le bord. Comment lier le développement durable et la création d'emploi ?

R : Ce n'est pas facile, il faut réussir à faire des concessions.

9 h 40 – Conférence 2

Christiane Gagnon, professeure en développement régional, Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) :

« Agenda 21 local : un outil intégré de développement durable et de gouvernance territoriale ».

Résumé

L'Agenda 21 (A21) est un programme de mise en œuvre de développement durable (DD) pour le XXI^{ème} siècle, structuré en quatre sections et 40 chapitres. Plus d'une centaine de pays l'ont signé lors du Sommet de la Terre à Rio (1992) et se sont engagés à l'appliquer à toutes les échelles territoriales. L'Agenda 21 local est un outil de planification du développement durable à l'échelle des collectivités territoriales, qu'il s'agisse des municipalités, des Municipalités régionales de comtés (MRC) ou des régions. En d'autres termes, c'est un plan d'action que se donne les communautés locales en vue d'expliquer et d'atteindre des objectifs de développement durable. Sa mise en place suppose un processus de concertation entre les acteurs territoriaux et la participation de la communauté ainsi qu'un soutien stratégique des gouvernements tant locaux que centraux. L'A21L un cadre de planification et d'action intégré, la mise en œuvre d'une dynamique de développement local viable, c'est-à-dire un développement centré sur l'humain, sur l'amélioration des conditions de vie et de la qualité de vie, sur la prise en compte du seuil de capacité de l'environnement, sur l'équité intergénérationnelle, sur l'équité entre le Nord et le Sud et sur l'équité entre les espaces et les groupes sociaux. Selon cette définition, de développement local viable s'appuie sur une dynamique territoriale vigoureuse, où la cohésion sociale et l'identité culturelle participent du tout, au même titre que les variables économique et environnementale.

Depuis plus de vingt ans, 6 500 agendas locaux ont vu le jour dans le monde. Mais comme l'a souhaité le Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, 2002), la plupart des collectivités territoriales devraient être dotées de A21L dans les prochaines années. Bien que la plupart se retrouve Europe, plusieurs pays en voie d'avancement favorisent ce nouveau mode de gouvernance, soutenue par le programme Habitat (NU)

Après un retard certain, Le Québec a vu naître ses premières initiatives en 2004. Depuis 2005, un premier projet pilote québécois, financé par la fondation québécoise de développement durable, permet à une équipe d'intervenants (Centre québécois de développement durable, CRE Montérégie) et de chercheurs (UQAC/CRDI, UQAM/GEIGER) d'accompagner les Villes et les communautés de Sorel-Tracy et Saint-Félicien engagées récemment dans une démarche d'A21L. En tant que chercheur-acteur, notre rôle est d'accompagner la démarche à l'aide d'une méthodologie de recherche-action et une perspective de renforcement des capacités ainsi que de produire, en bout de piste, un modèle A21L pouvant inspirer d'autres communautés. *Un état des lieux sur les enjeux de développement durable viable à Saint-Félicien*, une des premières étapes de démarche d'un A21L, a été réalisé en collaboration avec Emmanuelle Arth, avec le financement du Fonds de service à la collectivité (MEQ) et peut-être consulté sur le site suivant : www.ville.stfelicien.qc.ca.

Question (Q) – Réponse (R) – Commentaires (C)

Q : La division des territoires est-elle systématique ? Existe-t-il des critères de division ?

R : Un Agenda 21 pourrait se faire au niveau d'une ville, d'une région ou même d'un bassin versant... Il n'y a pas de critère. Il nous faut un lieu commun en respectant les critères des autres organismes.

Q : Comment gérer le fait que les gens ont souvent tendance à regarder le bien individuel plutôt que collectif ?

R : Il faut voir qu'il y a des initiatives collectives. Nous ne pouvons pas oublier qu'il existe un sentiment de communauté. Nous pouvons être individuels dans sa région, mais avoir un sentiment de collectivité.

Q : Comment la gouvernance territoriale rejoint-elle les principes 21, 22 et 23 de la Déclaration de Rio quant aux autochtones ? Avons-nous faite une réflexion pour accommoder les premières nations ?

R : L'Agenda 21 se fait partout où il y a des communautés. Il n'y a pas de raison pour que les autochtones ne possèdent pas d'Agenda 21.

10 h 40 – Conférence 3

Naomi Verdon, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) :

« Plan de développement durable du Québec ».

Résumé

À l'instar de certains États, le gouvernement du Québec structure sa démarche pour un développement durable. En ce sens, un pas important a été fait, le 13 avril 2006, avec l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée nationale de la *Loi sur le développement durable*. Cette loi positionne le Québec au rang des États progressistes en matière de gouvernance axée vers un développement durable. Elle fixe des règles communes pour les 22 ministères et les 300 organismes publics soumis à la *Loi sur le Vérificateur général* du Québec puis, ultérieurement, pour les organismes des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux et pour les gouvernements régionaux et municipaux.

Tout en situant la démarche gouvernementale dans une perspective socio-historique, la présentation abordera les étapes ayant conduit à l'adoption de la *Loi sur le développement durable*. Plus spécifiquement, il sera question du contenu de la loi, de ses implications pour les entités visées ainsi que des retombées escomptées de la démarche amorcée.

Question (Q) – Réponse (R) – Commentaires (C)

Q : Comment les minorités anglophones et autochtones du Québec sont prises en compte?

R : La stratégie sera débattue et les gens seront appelés à donner leur avis.

Q : La loi 118 est une loi cadre, est-ce que vous avez des indications à savoir quels changements seront réalisés ?

R : Il y aura des changements, mais il y aura concertation auprès des gens pour voir les modalités de ces changements.

Q : Quelles mesures sont présentées afin que des structures d'échanges soient prises ?

R : C'est sur notre plan de travail et les gens seront écoutés.

Q : Comment faire en sorte de soutenir (intégrer) ce plan dans notre région ?

R : Nous misons beaucoup sur les balises que nous nous sommes fixées. Ce n'est pas encore fait, mais la structure ministérielle devrait aussi y contribuer. Il faut aussi que les gens suivent le mouvement spontané.

11 h 20 – Conférence 4

François Huppé, conseiller en développement durable :
« Stratégie de développement durable de Développement économique Canada ».

Résumé

Cette présentation de la « Stratégie de développement durable de Développement économique Canada » permettra d'expliquer comment l'Agence sensibilise les PME québécoises aux contraintes et au potentiel commercial reliés au développement durable et encourage le développement et la commercialisation de l'industrie environnementale québécoise. Plus précisément, vous serez en mesure de saisir de quelle façon les programmes sont modulés pour y inclure les aspects de développement durable. Vous pourrez également constater l'impact de l'écologisation des opérations de l'Agence. Finalement, certains résultats vous seront présentés pour illustrer la mise en œuvre de cette stratégie.

Question (Q) – Réponse (R) – Commentaires (C)

Q : Le contact avec le ministère se fait comment ?

R : Le poids régional à l'intérieur du ministère est très grand. Je vois qu'il y a une bonne communication.

Q : Quels sont les moyens de votre agence afin de supporter le projet régional de sauvegarde du réseau ferroviaire et d'une utilisation accrue ?

R : Pour répondre à votre question, je vous référerais au bureau régional.

Q : Pouvez-vous agir comme accompagnateur afin de cibler des aides spécialisées ?

R : Oui, c'est exactement ce que nous voulons. DEC, c'est une porte parmi tant d'autres qui est ouverte sur les autres ministères.

13 h 30 – Conférence 5

Gaëtanne Mauger, conseillère en développement durable :
« La consultation et la participation citoyenne, des éléments indissociables du développement durable ».

Résumé

Le développement social de nos collectivités est à la fois un préalable et une résultante du développement durable. Les actions favorisant la démocratie comme les consultations publiques ne peuvent que soutenir ce développement durable. En fait, l'intégration des citoyens en amont de tout processus de planification ou de décision permet d'enrichir cette démocratie, les élus ont avantage à se servir des savoirs détenus par la population.

Depuis l'élaboration de l'Agenda 21 par La conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement en 1992, plusieurs projets locaux ont pris naissance partout dans le monde. La consultation publique est un outil de premier plan pour parvenir à l'élaboration des plans de développement des collectivités. On consulte aussi les citoyens pour évaluer des projets, pour débattre de grands enjeux politiques, sociaux et économiques et pour trouver des solutions à certaines problématiques.

Pour susciter la participation citoyenne, il faut d'abord transmettre de l'information. Comment

intéresser les gens à s'impliquer ou à donner leur opinion s'ils ne savent même pas de quoi on parle? Ce manque de connaissance est souvent la cause du désengagement des citoyens. Il importe de faire ressortir les enjeux et de diffuser l'information préalable à un processus de consultation. L'analyse des démarches participatives tels que les consensus informés, les audiences publiques et l'analyse multicritère nous permettent de mieux comprendre ces processus démocratiques.

Question (Q) – Réponse (R) – Commentaires (C)

Q : Quelle a été la plus belle surprise de la démarche que vous présentez ?

R : Les gens étaient très ouverts aux échanges.

Q : Comment composer avec les points de vue différents ?

R : C'est par le consensus. Les gens doivent s'exprimer et passer beaucoup de temps à échanger.

14 h – Atelier

Atelier : « Ensemble pour bâtir un plan de développement durable ». Conception et animation par Gaëtanne Mauger.

Résumé

L'atelier se déroule en petits groupes d'environ 10 personnes chaque, guidés par un animateur. L'atelier s'échelonne sur une période de 60 minutes. Les résultats des travaux sont transmis par les animateurs lors de la plénière. Une période de questions et de commentaires terminent l'activité.

L'atelier amène les participants à travailler sur un cas. Il s'agit d'une municipalité qui veut adopter un plan de développement durable. Sous la prémisse que si le plan de développement est bien fait, il devrait normalement augmenter le bonheur des citoyens, la municipalité désire impliquer le plus tôt possible la population dans le processus. Pour se faire, une consultation est de mise. L'atelier devrait permettre de bâtir une ébauche de plan d'action permettant s'améliorer la qualité de vie de la région en appliquant les principes du développement durable.

En groupe, les participants doivent remplir trois tableaux. Le premier consiste à identifier les acteurs à consulter selon le secteur auxquels ils appartiennent (économique, social et environnemental). Le second traite des éléments nécessaires à l'augmentation du bonheur des citoyens sous forme d'énoncés répondants à des critères particuliers toujours en lien avec la philosophie du développement durable. Finalement, dans le troisième tableau, les participants doivent élaborer une liste de projets qui seraient qui correspondraient aux énoncés du tableau 2 et qui permettraient d'augmenter le bonheur des citoyens.

Résultats de l'atelier

Les résultats présentés en plénière regroupe le travail des différents groupes et correspondent aux trois tableaux à remplir. Tout d'abord, pour la liste les participants à consulter les points suivants ont été soulignés :

- Avoir une bonne représentativité de tous les acteurs (groupes organisés ou non, formels ou non) ; le monde économique n'est jamais oublié, le monde social souvent oublié, tandis que le monde environnemental n'est pas invité.
 - Demander une lettre de motivation, pourquoi voulez-vous participer ?
 - Rester laïque et apolitique.
-

-
- Procéder en deux étapes : pré-consultation et/ou rencontres sectorielles, consultations publiques plus larges.
 - Faut-il miser sur la représentativité ou la majorité ?

Maintenant, voici les éléments (critères) essentiels au bonheur et à la qualité de vie retenus au cours de l'atelier :

- Solidifier le tissu social, entraide citoyenne et échanges intergénérationnels.
- Avoir une vision.
- Bon dosage travail/loisirs/famille.
- Emploi, employabilité.
- Lutte contre la pauvreté.
- Développer un sentiment d'appartenance.
- Accessibilité, reconnaissances et capacité d'influence.
- Responsabilité citoyenne.

Quelques projets pouvant atteindre ces critères ont retenu l'attention. Par exemple, un club d'entraide social, des fêtes de village, le formule coopérative, la réalisation d'un portrait, une campagne de promotion des attraits locaux ainsi que l'Agenda 21.

L'atelier a permis d'identifier des valeurs personnelles en lien avec le développement de notre région et le bonheur des citoyens qui y vivent. Voici les principales :

- Qualité de vie, prendre le temps.
- Communication efficace (prémisse).
- Proche de la nature.
- Qualité des paysages, mise en valeur du patrimoine naturel, bâti et humain.
- Emplois.
- Respect, autonomie, confiance.
- Partage intergénérationnel, ouverture interculturelle et valorisation des différentes cultures.
- Retour aux valeurs traditionnelles, la famille.
- Sentiment d'appartenance.
- Accessibilité aux services.
- Penser et voir à long terme.

Tous ces éléments vont mener à construire une vision commune du développement durable de notre région et de notre communauté. Cet exercice était un début, une première approche afin de se préparer et d'amorcer une réflexion qui se poursuivra au cours du projet *Ensemble pour un avenir durable*. Des consultations auront lieu dès cet automne afin de poursuivre et d'approfondir l'exercice, toujours dans le but de doter la région d'une vision commune.

Question (Q) – Réponse (R) – Commentaires (C)

Aucune question n'a été posée.

Journée 2 – vendredi 19 mai 2006

La mise en œuvre du développement durable

8 h – Conférence 6

Gilles Potvin, maire de la ville de Saint-Félicien :

« La mise en place d’une démarche d’application municipale de développement durable ».

Résumé

La Ville de Saint-Félicien s’est basée sur ses forces vives dans les domaines de ses quatre vocations (l’éducation, le tourisme, l’agroalimentaire, l’industrie) pour structurer et expérimenter une démarche citoyenne en développement durable. À partir d’un état des lieux qui dégage les enjeux, un comité de parrainage composé de douze personnes provenant des secteurs environnemental, économique et social a animé et sollicité le milieu à lui soumettre des projets porteurs du développement durable. Des orientations et un plan d’actions seront soumis au Conseil de ville pour assurer la viabilité des approches de développement durable dans la planification stratégique de la Ville.

8 h 35 – Conférence 7

Yves Fortin, président du comité de parrainage de l’Agenda 21 à Sorel-Tracy :

« De l’intuition et de la bonne volonté aux gestes planifiés et structurés garants de résultats plus durables ».

Résumé

Si on explique souvent le développement durable par une approche consistant à intégrer les volets économiques, environnementaux et sociaux en tenant compte des générations futures, il faut bien reconnaître que cette explication demeure générale et peu pratique dans l’action.

En fait, le développement durable est un concept de haute complexité qui repose avant tout sur un changement de paradigme, une démarche étique et politique et qui pour se traduire dans l’action doit être comprise et maîtrisée comme un processus d’innovation et de « de gestion du changement » au niveau :

- Politique;
- Social et culturel;
- Organisationnelle et structurel;
- Technologique.

9 h 10 – Conférence 8

Linda Vaillancourt, présidente d'Estran-Agenda 21 :
« Quand quatre villages mettent la main à la pâte... Le paysage humanisé de l'Estran : un projet de société ».

Résumé

L'Estran est le nom que se sont donné les quatre municipalités d'un territoire sur la rive nord de la Gaspésie d'une soixantaine de kilomètres de long étendu entre Manche d'Épée et St-Yvon : Ste-Madeleine-de-la-rivière-Madeleine, Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme. Depuis 2001 ces quatre municipalités se sont regroupées - avec l'appui de la Chaire multifaculaire de recherche et d'intervention sur la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine de l'Université Laval - pour développer un projet visant la revitalisation et dynamisation du territoire dans une perspective de développement durable. Au fil des ans, ces municipalités ont posé les bases d'un « Agenda 21 » au Québec inspiré de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, qui eût lieu à Rio de Janeiro en juin 1992.

Incorporé légalement en 2003 à la demande des quatre conseils municipaux, Estran-Agenda 21 s'est donné la mission suivante :

*Favoriser la revitalisation sociale, économique et environnementale - par la concertation ainsi que l'éducation – pour l'implantation et l'animation d'un Plan d'action local pour le 21^{ème} siècle (Agenda 21) en Estran. Sur une toile de fond aux couleurs d'un Paysage humanisé, Estran-Agenda 21 oeuvre pour un développement humain participatif qui permet de satisfaire équitablement les besoins des générations **présentes** et **futures** de l'Estran.*

Avec la collaboration de la Chaire multifaculaire de recherche et d'intervention sur la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine de l'Université Laval, les membres et partenaires d'**Estran – Agenda 21** s'activent actuellement autour de deux projets :

1. L'actuel projet pilote de Paysage humanisé de l'Estran

Ce projet, bien que voué à un grand objectif de conservation et de mise en valeur durable de la biodiversité de notre territoire, est avant tout essentiellement un projet de société. Son succès est totalement tributaire d'une adhésion sociale aux objectifs fixés : adhésion des citoyens, des organismes concernés et des autorités municipales.

2. L'École d'été de l'Estran sur les Agendas 21 (ÉÉA21)

Née de la pertinence de transmettre le savoir et savoir-faire issus de l'expérience et des connaissances chèrement acquises par la collaboration entre des citoyens de l'Estran et les professeurs / étudiants de différents secteurs d'activités de l'Université Laval. L'École d'été de l'Estran sur les Agendas 21 offre un cours intensif annuel d'une semaine en Estran, dont la réussite donne aux participantEs une attestation d'étude délivrée par la Direction générale de la formation continue de l'Université Laval.

9 h 45 – Période de question

Question (Q) – Réponse (R) – Commentaires (C)

Aucune question n'a été posée.

Exemples de développement durable en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine

10 h 30 – Conférence 9

**Christian Côté,
Serres Jardins-Nature.**

Résumé

Fondée en 2001, Serres Jardins-Nature est le fruit du travail d'une équipe multidisciplinaire formée de cinq personnes : Germain Babin, François Bélanger, Doris Boissonnault et Christian Côté. C'est d'ailleurs à partir du savoir faire de Christian Côté, producteur biologique depuis plus de 25 ans (Les Serres Levicô de St-Alphonse en Gaspésie) que les notions d'agriculture biologique sont mises en application.

L'entreprise possède actuellement un complexe de serres d'une superficie de 8000 m² dont la production commerciale a débutée au printemps 2002 sur 4000 m². La deuxième phase de développement mise en place à l'automne 2003 porte la superficie de 8000 m². Les tomates biologiques des Serres Jardins-Nature sont écoulées dans le marché des chaîne d'alimentation du Québec de l'Ontario et des provinces Maritimes ainsi que chez les divers grossistes.

Jusqu'à tout dernièrement, une des particularités innovatrice de l'entreprise consistait dans la récupération de l'énergie thermique résiduelle de la papetière Smurfit-Stone de New-Richmond afin d'assurer en partie le chauffage du complexe. Alors que nous nous apprêtions à déposer le plan de développement de la phrase III, l'annonce le 04 août dernier de la fermeture permanente de la papetière est venue mettre un terme à cette collaboration.

Au delà de la récupération thermique, c'est d'abord notre capacité de produire et de mettre en marché des tomates biologiques de très haute qualité, qui nous aura permis de faire de notre projet un succès. Nous sommes convaincu que la poursuite de notre développement demeure opportune à ce moment-ci, malgré la fermeture de l'usine. La mise en place d'une bouilloire à biomasse a permis de poursuivre les opérations et d'assurer la pérennité de l'entreprise.

10 h 50 – Conférence 10

**Aline Hébert,
Coop de solidarité Rocher-Percé.**

Résumé

Aujourd'hui la Coop de solidarité Rocher-Percé gèrent plusieurs volets d'activités dont les deux principaux sont le C.I.F.A. (Centre d'interprétation et de formation en agroécologie) et la production agricole.

Le C.I.F.A :

La mission du C.I.F.A. comporte plusieurs objectifs reliées au transfert d'expertise : La formation, l'interprétation et la recherche.

Formation : De concert avec les commissions scolaires et différents partenaires régionaux, le C.I.F.A. a dispensé de la formation à différents groupes sur le territoire plus spécifiquement en horticulture maraîchère écologique.

Interprétation : Le C.I.F.A. dispose à l'intérieur de ses murs d'une exposition sur l'agroécologie qui relate les grandes lignes de la production biologique et du milieu environnant. À l'extérieur

des jardins thématiques éco-éducatifs et éco-touristiques ont été aménagés afin d'exposer concrètement le monde de la production biologique. On y retrouve un jardin d'eau, des jardins ornementaux, médicinaux et un jardin potager. Ces attraits sont mis en valeur autant pour le tourisme, les étudiants et la population en général.

Recherche : Depuis cinq ans, le C.I.F.A. a consacré ses recherches sur les plantes médicinales et les ressources naturelles alternatives. Une cuisine expérimentale permet également d'intégrer la formulation de différents végétaux dans le but de faire de la conception de produits à valeur ajoutée. En lien avec de nombreux partenaires et organismes, le C.I.F.A. tentent de répondre à des besoins stratégiques identifiés en région.

La production agricole : Ce volet comprend des activités reliées à l'agriculture biologique et au développement durable : Les Bio-Jardins Rocher-Percé : Il s'agit d'une exploitation maraîchère répartie sur 20 hectares de terres et qui comprend la production d'une trentaine de légumes variés et d'une fraisière. On retrouve également une gamme de produits alimentaires transformés et une gamme de produits cosmétiques.

L'apiculture : Cette nouvelle activité comprend un cheptel d'abeilles réparti sur les terres de la Coop. Le but est d'assurer, par le biais de méthodes biologiques, la survie des abeilles dont l'existence est sérieusement menacé depuis quelques années en raison de nombreuses maladies et prédateurs. Le cheptel permet la pollinisation des champs en culture et donne un miel de qualité.

Ce bref historique relate le cheminement de la Coop depuis sa création. Il est évident que ses priorités, compte tenu d'un contexte politique, géographique et social, sont d'ordre économiques et sociales. Plus de cinquante emplois saisonniers sont créés annuellement.

11 h 10 – Conférence 11

Jean Hubert, municipalité des Îles-de-la-Madeleine :

« Le tri à trois voies aux Îles : un modèle de gestion des matières résiduelles ».

Résumé

Pour assurer un développement durable dans la gestion des matières résiduelles, les élus locaux ont opté, en 1993, pour le compostage et l'incinération. Par la suite, le recyclage a été ajouté et plusieurs autres filières de traitement sont également venues se greffer au système. Pour atteindre les objectifs de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles, les MRC du Québec doivent instaurer, d'ici 2008, la collecte et le traitement des matières putrescibles (la troisième voie). La collecte à trois voies nécessite la participation de tous les acteurs: municipalités, citoyens, organismes et entreprises. L'expérience des Îles-de-la-Madeleine le prouve. La réussite d'un tel changement dans l'organisation municipale et dans les mentalités locales passe par une sensibilisation bien ciblée et en continu. Pour la MRC des Îles et pour les Madelinots, le tri à la source à trois voies est bien implanté et donne de très bons résultats. Quels sont les détails de la gestion des matières résiduelles dans l'archipel ? Quels en sont les coûts et les défis des années à venir ?

11 h 30 – Période de question

Question (Q) – Réponse (R) – Commentaires (C)

Aucune question n'a été posée.

Comité organisateur

Conseil régional de l'environnement - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Projet « Ensemble pour un avenir durable »

Guillaume Dufour, chargé du projet, guillaume.cregim@globetrotter.net

Ana Mattos, conseillère en développement durable, anamattos@globetrotter.net

Direction, support et administration

Caroline Duchesne, directrice, caroline.cregim@globetrotter.net

Monette Bujold, adjointe-administrative

Caroline Grenier, technicienne en écologie appliquée

Comité consultatif

André Beaulieu

Christian Côté

Annie Malenfant

Christian Pelletier

Luc Potvin

Carmen St-Denis

MarieRenée Tremblay

Partenaires financiers

Partenaire du développement durable

Partner in sustainable development



**Développement
économique Canada**

**Canada Economic
Development**

Canada



Québec 

Avec la participation de :

- Ministère des Affaires municipales et des Régions
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Coordonnées des conférenciers

Patrick Béron

beron.patrick@uqam.ca
514 987-3000 poste 3340

Christian Côté

ccote@jardinsnature.ca
418 392-2000

Yves Fortin

ddyfortin@videotron.ca
450 746-0812

Christiane Gagnon

cgagnon@uquac.quebec.ca
418 545-5011 poste 5392

Aline Hébert

coopsol@globetrotter.net
418 782-2777

Jean Hubert

jhubert@muniles.ca
418 986-3100

François Huppé

francois.huppe@dec-ced.gc.ca
514 283-2443

Gaëtanne Mauger

gmauger@uqac.ca
418 689-0470

Gilles Potvin

maire@ville.stfelicien.qc.ca
418 679-2100

Linda Vaillancourt

estran_agenda21@yahoo.ca
418 393-3220

Naomi Verdon

naomi.verdon@mddep.gouv.qc.ca
418 521-3848 poste 4379

Liste des participants

Bertrand	Anel	Multifonctionnalité de l'Agriculture - MRC et CLD Rocher-Percé
Ronald	Arsenault	Activa Environnement
Serge	Arsenault	Municipalité de Bonaventure
Rosaire	Arseneau	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
André	Beaulieu	MDDEP
Gaétan	Bélair	MRC de Bonaventure
Gilbert	Bélangier	CIRADD
Josiane	Bergeron	Centres d'études collégiales de Carleton
Gaétan	Bernatchez	MRC d'Avignon
Alain	Bernier	Télé-Québec
Christiane	Bernard	Développement Économique Micmac Gasgapegiag
Élaine	Bernier	CLD D'Avignon
Micheline	Bernier	MRC de la Haute-Gaspésie
Patrick	Béron	ISE – UQAM
Lorraine	Blais	Cégep de la Gaspésie et des Îles
Christine	Blanchette	Conférence régionale des élu(e)s
Julie	Bouffard	Chambre de commerce de Gaspé
Évariste	Bourdages	Fédération de l'UPA - Gaspésie - Les Îles
Serge	Bourgeois	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Alain	Bourque	CLD de Bonaventure
Daniel	Briand	Table de développement socio-économique de Newport
Gilles	Brideau	Cime Aventure
Monette	Bujold	CREGÎM
Anne-Marie	Cabana	Pêches et Océans Canada
Félix	Caron	MRC du Rocher-Percé
Hélène	Chevrier	Centre de recherche sur les Insulaires
Christian	Côté	Serres Jardins-Nature
Daniel	Côté	Bureau du député Raynald Blais
Mario	Cotton	SADC de Gaspé
Joël	Dallaire	CLD de Bonaventure
Lucie	D'Amours	Centre d'études collégiales des Îles
Pierre	Desmeules	Comité ZIP de la Baie des Chaleurs
Nathalie	Drapeau	CREGÎM
Micheline	Dubé	Développement économique Canada
Nicole	Dubé	Syndicat UPA Rocher-Percé
Caroline	Duchesne	CREGÎM
Guillaume	Dufour	CREGÎM
Nicole	Dumaresq	Emploi Québec
Jean-Yves	Dupuis	Commission scolaire des Chic-Chocs
Stéphanie	Elément	SADC de Gaspé
Hélène	Fauteux	CFIM
Suzanne	Ferguson	Services-Québec
Karine	Fortin	Conservation de la nature, CCBM
Yves	Fortin	Comité de parrainage de l'Agenda 21 à Sorel-Tracy
Suzanne	Fournier	CREGÎM
Ruth	Francoeur	Emploi Québec
Christian	Fraser	CREGÎM
Christiane	Gagnon	UQAC
Karina	Gagnon	Développement économique Canada

Anick	Gasse	CLD de la Haute-Gaspésie
Marielou	Gauthier	Comité de concertation de la Baie de Gaspé
Valérie	Gilker	Gaspesian CEDEC
Caroline	Grenier	CREGÎM
Mélanie	Guérette	CREGÎM
Katia	Guité	Commission scolaire René-Lévesque
Stéphanie	Harnois	Cégep de la Gaspésie et des Îles
Aline	Hébert	Coop de solidarité Rocher-Percé
Ambroise	Henry	CLD de Bonaventure
Jean	Hubert	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Jocelyne	Huet	Municipalité de Cloridorme
François	Huppé	Développement économique Canada
Guillaume	Jean	Municipalité de St-Elzéar
Françoise	Joncas	MDEIE
Daniel	Labillois	Centre d'études collégiales de Carleton
Julie	Lacasse	Table de concertation des groupes de Femmes Gîm
Marcel	Landry	MDDEP
Alain	Langelier	CLD du Rocher-Percé
Louise	Langevin	Conférence régionale des élu(e)s
Marie-Hélène	Langis	Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne
Gilbert	Leblanc	Individu
Marie-Joëlle	Leblanc	Centre collégial de transfert de technologie des pêches
Sophie	Leblanc	Étudiante à la maîtrise en Développement régional
Gino	Lebrasseur	Municipalité de Paspébiac
Camille	Leduc	CREGÎM
Michel	Lemay	Pêches et Océans Canada
Nathalie	Lemay	ROCGÎM
Jean-François	Lemerle	Département de la foresterie de Gesgapegiag
Genevière	Leroux	Conservation de la nature, CCBM
Martin	Létourneau	MDDEP
Ginette	Lévesque	MAPAQ - Direction de l'innovation et des technologies
Sébastien	Lévesque	CLD Gaspé
Annie	Malenfant	CREGÎM
John	Martin	Conseil de bande des Micmacs de Gesgapegiag
Ana	Mattos	CREGÎM
Gaëtanne	Mauger	Conseillère en développement durable
Mbangare Mobé	Milaïti	Estran-Agenda 21
Nadia	Minassian	SADC de Rocher-Percé
Gabriel	Minville	Municipalité de Grande-Vallée
Roger	Molloy	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Séverine	Palluel	CREGÎM
Micheline	Pelletier	Municipalité de Sainte-Anne-des-Monts
Selma	Pereira	Pêches et Océans Canada
Jean-Guy	Poirier	Conférence régionale des élu(e)s
Gilles	Potvin	Municipalité de Saint-Félicien
Luc	Potvin	Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie
Ian	Provencher	Club agroenvironnemental de la Gaspésie
Bernard	Racine	MAPAQ
Claude	Richard	Agent de développement pour la CRÉ
Louis	Richard	Écocentre de Gaspé
Diane	Robert	Table de concertation agroalimentaire

Christine	Roussy	MRC du Rocher-Percé
François	Roussy	Conférence régionale des élu(e)s
Marcel	Roussy	MAPAQ
Jean-Noël	Sergerie	Récupération La Récolte
France	Simard	Développement économique Canada
Gilles	Soucy	Club des plus belles baies du monde
Carmen	St-Denis	Fédération de l'UPA de la Gaspésie - Les Îles
Bernard	Steevens	Ville de Grande-Rivière
Sylvain	Tapp	Produits Tapp
Marc	Tétreault	Fédération de l'UPA de la Gaspésie - Les Îles
Michel	Thibeault	MRC de la Haute-Gaspésie
Linda	Vaillancourt	Estran-Agenda 21
Gérard	Verdier	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Naomi	Verdon	MDDEP
Jocelyn	Villeneuve	Ville de Gaspé

Album photo



ACTES DU COLLOQUE

*Colloque sur le développement durable de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
18 et 19 mai 2006, Gaspé*